



Agent Orange, chronique 19 : « je t'aime, moi non plus »

Par [André Bouny](#)

Mondialisation.ca, 31 mars 2014

Région : [Asie](#)

Thème: [Crimes contre l'humanité](#)

Le 20 avril 2013, *vietnamplus* publie un article au titre très diplomatique, *Dioxine: les États-Unis continuent d'aider le Viêt Nam*

Les États-Unis continuent d'exprimer leur volonté de soutenir le règlement des séquelles de l'Agent Orange/dioxine au Viêt Nam, a déclaré vendredi à Washington le chef adjoint de la Commission des affaires extérieures de l'Assemblée nationale du Viêt Nam, Hà Huy Thông. Les États-Unis ont constaté qu'il s'agit d'un problème complexe dont le règlement s'inscrit dans la durée et qui nécessitent les efforts des deux pays, a souligné Hà Huy Thông qui est également président du Groupe de dialogue Viêt Nam-États-Unis sur l'Agent Orange/dioxine. Le responsable, actuellement en visite aux États-Unis pour rencontrer des représentants de l'administration et de la Chambre des représentants du Congrès, a précisé que les députés américains ont assuré maintenir cette année un budget égal à celui de 2012 pour financer le projet de règlement de l'Agent Orange/dioxine au Viêt Nam. En 2012, les États-Unis ont accordé 44 millions de dollars au Viêt Nam pour nettoyer plusieurs sites de la ville de Đà Nẵng (Centre), et d'autres situés à proximité de la ville de Biên Hòa, dans la province de Đồng Nai (Sud), sont également programmés. Hà Huy Thông a rencontré plusieurs officiels américains et membres de la Chambre des représentants, dont l'assistant par intérim du secrétaire d'État américain Joseph Yun et le député Steve Chabot, outre des représentants de l'Agence américaine pour le développement international (USAID).

Peu auparavant, le Groupe de dialogue Viêt Nam-États-Unis sur l'Agent Orange/dioxine a eu une table ronde le 16 avril à Washington, la première depuis sa création en 2007, après plusieurs dialogues. Le Viêt Nam a fourni aux États-Unis de nouvelles statistiques des provinces et villes qui font état de 29 sites contaminés par la dioxine, et selon de premières estimations, leur traitement coûtera de l'ordre de 410 millions de dollars. Ce groupe de dialogue qui comprend des scientifiques et décideurs de politiques a pour objet de mobiliser toutes les ressources en vue du règlement du problème de l'Agent Orange/dioxine au Viêt Nam.

En 2011, il a réussi à mobiliser 91 millions de dollars pour la décontamination de sites de Đà Nẵng, Biên Hòa et Phu Cat (Centre) ainsi que pour financer, à hauteur d'un tiers, des programmes de santé et de soutien en faveur des victimes de huit provinces, soit près de

20.000 personnes. Selon l'Aspen Institute, une association privée de recherche basée à

Washington, le Viêt Nam aurait besoin d'environ 410 millions de dollars entre 2012 et 2017 pour assainir de nombreux sites encore contaminés par l'Agent Orange, cet herbicide hautement toxique déversé sur le Viêt Nam par l'armée

américaine au plus fort de la guerre. - VNA

Deux jours plus tard, *vietnamplus* redresse la barre en titrant : *Plus d'efforts pour combattre les effets de la dioxine*

Le gouvernement vietnamien accorde actuellement des allocations mensuelles à plus de

200.000 victimes de l'Agent Orange/dioxine. C'est ce qu'a annoncé le bureau du Comité national de pilotage du traitement des conséquences de l'Agent Orange/dioxine, lors d'une conférence de presse tenue lundi à Hanoi.

Selon ce Comité, près de 7.500 m³ de terres contaminées de dioxine à l'aéroport de Phu Cat dans la province de Binh Dinh (Centre) ont été enfouies en lieu sûr [Cela existe-t-il ?]. En outre, le projet de décontamination de l'aéroport de Da Nang, financé par les États-Unis, est actuellement en opération et sera achevé en 2016.

Selon Lê Kê Son, chef du bureau du Comité, les conséquences de cet herbicide toxique constituent un sujet qui retient une grande attention des médias, du public et de la communauté internationale. Depuis 40 ans, le Viêt Nam cherche toujours à remédier aux effets nocifs de l'Agent Orange/dioxine. En juin 2012, le Premier ministre a approuvé un Plan d'action national sur le traitement des conséquences de ce produit chimique toxique pour 2015, orientations pour 2020. Un programme de recherches au niveau national a été également lancé afin de trouver des solutions pour remédier aux impacts de la dioxine sur l'homme et l'environnement.

Prenant la parole à cette conférence, le vice-président du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) au Viêt Nam, Bakhodir Burkhanov, a rappelé que le PNUD participait depuis 2006 [2007 ?] au combat contre les conséquences de l'Agent Orange et qu'il appelait les organisations internationales, les ONG et les gouvernements à participer à ce travail.

Selon l'Association des victimes vietnamiennes de l'Agent Orange/dioxine (VAVA), de 1961 à 1971, environ 80 millions de litres [84 millions de litres et, possiblement, 350 millions de litres] de produits chimiques toxiques ont été déversés par l'armée américaine dans le Centre et le Sud du Viêt Nam, dont près de 400 kg de dioxine. Le pays compte actuellement environ 4,8 millions de personnes qui ont été exposées à la dioxine, dont 3 millions en sont victimes à des degrés divers. -VNA

Le 10 du mois suivant, *vietnamplus* annonce : *Bientôt une banque de données sur l'Agent Orange*

Un séminaire sur l'élaboration d'un projet de Banque nationale de données au service de la recherche et du traitement des conséquences de l'Agent Orange/dioxine a eu lieu vendredi à Hanoi.

La collecte, l'archivage, la conservation (dont numérisation) de documents et échantillons sur les effets de ce produit chimique sur l'environnement et l'homme permettront de mieux sensibiliser aux conséquences de la guerre

chimique américaine au Viêt Nam, a estimé Lê Kê Son, vice-président du Département général de l'Environnement.

Ces activités soutiendront grandement les scientifiques dans leurs recherches pour trouver les meilleurs soins en faveur des victimes, a-t-il ajouté. (...) -VNA

Le 3 juin *vietnamplus* informe *Agent Orange: un documentaire vietnamien au Festival du film de New York*

Un documentaire sur les victimes de l'Agent Orange du Viêt Nam intitulé « The tale of An Phuc house » (Le récit de la maison d'An Phuc) a été sélectionné pour le « New York city international film Festival 2013 » (NYCIFF- Festival international du film de New York) qui aura lieu du 13 au 20 juin. Ce film, produit par Babel Entertainment in Association (Canada), en coopération avec Crea TV (Vietnam), est l'un des cinq films documentaires sélectionnés dans la catégorie « Best Feature Documentary Film » (Meilleur film documentaire).

« The tale of An Phuc house », d'une durée de 91 minutes, est l'oeuvre du réalisateur canadien Ivan Tankushev dont la femme est Vietnamiennne. Il raconte la vie quotidienne et l'énergie admirable de près de 20 victimes de l'Agent Orange vivant au Centre des handicapés d'An Phuc, à Ho Chi Minh-Ville. Selon le réalisateur, il a décidé de réaliser ce film après avoir vu les victimes et entendu leurs récits émouvants. Il a ensuite cherché à rencontrer leurs parents vivant dans différentes villes et provinces du pays. Il a tourné ce film pendant une année et demie, de 2011 à juillet 2012. Selon les prévisions, ce film sera projeté le 17 juin. -VNA

Le 13 lemonde.fr publie *Pesticides : les preuves du danger s'accroissent*

Par Paul Benkimoun et Stéphane Foucart

En dépit des dénégations des industriels du secteur, les pesticides sont bel et bien impliqués dans un grand nombre de pathologies lourdes – cancers, maladies du sang, troubles neurologiques, malformations, etc. – dont l'incidence tend à augmenter dans le monde. C'est l'idée-force d'une impressionnante expertise collective menée sur l'ensemble des connaissances internationales actuelles, et pilotée par l'Institut national de la santé et de la recherche médicale (Inserm), qui l'a rendue publique jeudi 13 juin.

Cette synthèse rassemble les données épidémiologiques issues de nombreux pays (États-Unis, Canada, Australie, Finlande, Danemark, etc.), qui précisent les effets sanitaires des principaux produits phytosanitaires : insecticides, herbicides et fongicides. Une grande part du rapport concerne les expositions professionnelles (agriculteurs, ouvriers du secteur agrochimique, etc.), mais aussi les personnes vivant ou travaillant dans ou à proximité de zones agricoles. En France, terre d'agriculture, 15 % de la population sont ainsi concernés.

« AUGMENTATIONS DE RISQUES SIGNIFICATIVES »

Après avoir passé au crible la littérature scientifique internationale, les experts concluent que l'exposition à des pesticides conduit à « des augmentations de

risques significatives pour plusieurs pathologies ». C'est ainsi que chez les agriculteurs, les ouvriers de l'industrie qui fabriquent ces produits ou ceux qui les appliquent, il y a une « présomption forte » d'association entre une exposition professionnelle aux pesticides et la survenue de certaines proliférations malignes de cellules lymphoïdes (lymphomes non hodgkiniens) et de cancers de la prostate.

Les agriculteurs et les applicateurs de pesticides sont également exposés à un risque accru de myélome multiple, une autre prolifération maligne dans la moelle osseuse. Et ce n'est pas tout.

Que ce soit dans le cadre d'expositions professionnelles ou non, les adultes présentent un plus grand risque à développer une maladie de Parkinson. Un lien avec d'autres pathologies comme les tumeurs du système nerveux central est aussi suspecté. En Gironde, par exemple, région viticole très consommatrice de pesticides, l'incidence de ces maladies est trois fois supérieure au niveau national. Entre 2000 et 2007, elle a augmenté de 17 %.

« ATTENTION AU SYNDROME DU RÉVERBÈRE »

Les travaux internationaux examinés mettent en lumière un autre fait majeur : la période de vulnérabilité que représente la grossesse. « Il y a une présomption forte d'un lien entre une exposition professionnelle de la femme enceinte à certains pesticides et un risque accru pour l'enfant de présenter un hypospadias ou de développer, plus tard, un cancer cérébral ou une leucémie », constate l'épidémiologiste Sylvaine Cordier (Inserm, université Rennes-I) et co-auteure du rapport. Selon des données internationales, l'exposition professionnelle du père ou de la mère augmente de 30 % à 53 % le risque de tumeurs cérébrales de l'enfant à naître.

Les agricultrices enceintes ne sont pas les seules concernées. Celles qui habitent dans des zones agricoles d'épandage ou celles qui utilisent les pesticides à des fins domestiques le sont également : « Des études montrent un risque augmenté, pour l'enfant à naître, de leucémies, de troubles de la motricité fine, de déficit cognitif, de troubles du comportement comme l'hyperactivité », ajoute Mme Cordier.

Si les preuves sont suffisantes pour agir vis-à-vis de certains produits – les organochlorés et les organophosphorés –, Jean-Paul Moatti, directeur de l'Institut thématique « Santé publique » commun aux organismes de recherche publics français met en garde : « Attention au syndrome du réverbère où l'on ne regarde que ce qui est éclairé. Notre expertise collective pointe le développement de nombreuses pathologies, mais de futurs travaux pourraient découvrir des effets insoupçonnés des pesticides analysés, ou mettre en évidence la toxicité d'autres substances. »

DES DÉCISIONS POLITIQUES ATTENDUES

Les auteurs recommandent donc d'« améliorer les connaissances sur l'exposition des populations » et d'obtenir la composition complète des produits mis sur le marché, ce qui n'est pas le cas aujourd'hui, les formules commerciales restant protégées par le secret industriel. En Europe, ces données ne peuvent être réclamées par un seul pays – comme aux États-Unis –, car elles relèvent de la réglementation communautaire.

« Si les auteurs de cette large expertise réclament surtout que l'on fasse plus de recherche, dit de son côté François Veillerette, porte-parole de l'association Générations futures, ils n'en tirent pas moins des conclusions très fortes, qui doivent mener à des décisions politiques : vente des pesticides interdites à des utilisateurs non professionnels ou interdiction pour les collectivités publiques

d'y avoir recours... » Retirer du marché les produits est parfois nécessaire mais pas toujours suffisant. Les scientifiques le savent bien. « De nombreux produits ont été interdits mais les plus persistants demeurent présents dans l'environnement ou s'accumulent dans la chaîne alimentaire, dont l'homme constitue le dernier maillon. » Pour le député socialiste Gérard Bapt, qui avait déjà lancé l'alerte sur les dangers sanitaires du bisphénol A, et qui a organisé la présentation des résultats de l'expertise à l'Assemblée nationale, « ce travail montre l'ampleur du problème en matière de santé publique. La question est de savoir si, comme dans le cas du chlordécone aux Antilles, nous n'avons pas dépassé le point de non-retour ».

Une production mondiale en forte progression

Marché : En 2011, le marché mondial des pesticides s'élevait à 44 milliards de dollars (33 milliards d'euros), en progression de 13,6 % par rapport à 2010. 27,7 % de ce chiffre d'affaires est réalisé en Europe. Viennent ensuite l'Asie, de l'Amérique latine, l'Amérique du Nord et de l'Afrique.

Utilisation : Les États-Unis constituent le premier consommateur mondial de pesticides.

Suivent l'Inde, la France et l'Allemagne. Rapporté à l'hectare cultivé, le Japon arrive en tête (12 kg/ha) devant l'Europe (3 kg/ha), les États-Unis (2,5 kg/ha) et l'Inde (0,5 kg/ha).

Types : En Europe, le marché phytosanitaire est dominé par les herbicides et les fongicides.

Le même jour, *radio-canada* diffuse *Agent Orange : L'Ontario est « désolé »*

Le ministre ontarien des Richesses naturelles, David Oraziotti, s'est dit « désolé », jeudi, que des travailleurs du gouvernement eurent été exposés à l'Agent Orange, alors qu'un rapport tant attendu sur l'utilisation de l'herbicide en Ontario a été dévoilé. La province avait mis sur pied un comité en 2011 pour faire la lumière sur l'utilisation du produit chimique et ses conséquences sur la santé des travailleurs et du public.

L'Agent Orange, utilisé abondamment par l'armée américaine comme défoliant au Viêt Nam, a aussi servi au désherbage dans la province. Le rapport confirme que « l'herbicide 2,4,5-T (acide trichlorophénoxyacétique [2,4,5-T]) a été utilisé durant les années 1950, 1960 et 1970 par les ministères et organismes gouvernementaux pour contrôler les plantes nuisibles et la broussaille ». Des équipes s'en servaient le long d'autoroutes et de lignes de transport d'électricité. Le comité semble, toutefois, disculper l'Ontario.

« Dans les années 1970, toutes les études ne faisaient pas état d'un problème et ces produits étaient toujours homologués à des fins d'utilisation au Canada et aux États-Unis. » — Rapport sur l'Agent Orange en Ontario

Le comité ajoute que le ministère ontarien de l'Environnement a même pris des « mesures précoces ». L'Ontario a interdit l'utilisation de l'herbicide en 1980. Le fédéral a emboîté le pas seulement en 1985, a ajouté le ministre Oraziotti. Par ailleurs, les municipalités étaient de plus grandes utilisatrices, conclut le rapport. Le rapport reconnaît que l'exposition en Ontario « excédait (de 6 à 7 fois) les seuils de sécurité » fixés par le comité, et ce, dans le cas de plusieurs centaines de travailleurs. Néanmoins, le comité est d'avis qu'il est «

impossible de déterminer si l'exposition à l'Agent Orange a entraîné des effets sur la santé ».

L'Agent Orange : Des études ont démontré que ce défoliant peut causer certains types de cancer ou le diabète de type 2.

Indemnisation?

Le docteur Leonard Ritter a présidé le comité indépendant d'enquête. Il avait aussi collaboré à l'enquête du gouvernement fédéral sur l'utilisation de l'Agent Orange à la base militaire de Gagetown, au Nouveau-Brunswick, durant les années 60. Le fédéral y a compensé les militaires touchés par des problèmes de santé ainsi que leurs veuves. Toutefois, le ministre ontarien des Richesses naturelles indique que la province n'a pas de plan d'indemnisation similaire pour l'instant. Il incite plutôt les travailleurs exposés à l'Agent Orange à communiquer avec la Commission de la sécurité professionnelle et de l'assurance contre les accidents du travail de l'Ontario. Le député néo-démocrate, Gilles Bisson, affirme pour sa part que les personnes qui ont contracté une maladie liée à l'Agent Orange devraient avoir droit à une compensation(...)

Le 12 juillet, *lemonde.fr* publie « Agent Orange » au Viêt Nam : Monsanto condamné

Le Monde.fr avec AFP

La justice sud-coréenne a donné raison, vendredi 12 juillet, à 39 vétérans affirmant être tombés malades à cause de l' «Agent Orange », un défoliant utilisé par les Américains pendant la guerre du Viêt Nam.

La Cour suprême estime prouvée la corrélation épidémiologique entre cet herbicide et les maladies de peau développées par ces anciens militaires qui ont combattu aux côtés des

Américains contre le Vietcong. Elle a ordonné à Monsanto et Dow Chemicals, productrices de l' «Agent Orange », de leur verser au total 466 millions de wons (environ 315 000 euros), des réparations qu'ils ne recevront sans doute jamais.

Un total de 16 000 vétérans avaient saisi la justice individuellement en 1999 contre les firmes américaines, réclamant l'équivalent de 3,4 milliards d'euros de dommages financiers.

Dow Chemicals a immédiatement fait savoir qu'elle contestait les conclusions de la justice sud-coréenne et invoqué des décisions précédentes aux États-Unis. La Cour suprême sud-coréenne a, en revanche, infirmé une décision d'appel faisant droit aux demandes de milliers de vétérans supplémentaires.

TROIS MILLIONS DE VIETNAMIENS EXPOSÉS [jusqu'à 4,8 millions sans compter les effets rémanents de l'après-guerre à nos jours qui explosent ce chiffre sans toutefois être défini précisément]

Entre 1961 et 1971, Monsanto produit l'Agent Orange, constitué à partir de l'herbicide 2,4,5-T, dont la dangerosité est largement connue depuis l'explosion de l'usine de Nitro. Ce défoliant sera massivement déversé par

l'aviation américaine au-dessus des forêts vietnamiennes pendant la guerre. Les conséquences se font encore sentir aujourd'hui, avec de nombreux cancers et des malformations de naissance au Viêt Nam, ainsi que des séquelles diverses chez nombre d'anciens combattants américains.

Dans les années 1970, des vétérans du Viêt Nam ouvrent une Class Action contre les producteurs de l'Agent Orange. Monsanto se retrouve, au côté de six autres entreprises, accusé principal d'un procès en réparation pour empoisonnement. En 1987, les sept producteurs de l'Agent Orange sont condamnés à verser 180 millions de dollars à un fonds de compensation destiné aux soldats américains.

Durant le procès, Monsanto présentera des études scientifiques démontrant l'absence de lien entre l'exposition à la dioxine et les nombreux cancers dont souffraient les vétérans, pour les débouter de leur action. Il sera démontré au début des années 1990 que ces études se fondant sur les conséquences de l'explosion de l'usine de Nitro en 1949 étaient biaisées.

Cette fraude scientifique sera confirmée par le National Research Council, qui constate que les études de Monsanto « souffraient d'erreurs de classification entre les personnes exposées et non exposées à la dioxine, et qu'elles avaient été biaisées dans le but d'obtenir l'effet recherché ». L'affaire sera relatée en 1990 par Greenpeace et le chercheur Joe Thornton dans un rapport intitulé Science for Sale.

À la même date, *lemonde.fr*, ajoute « Agent Orange » au Viêt Nam : Monsanto condamné

Le Monde.fr avec AFP

La justice sud-coréenne a donné raison, vendredi 12 juillet, à 39 vétérans affirmant être tombés malades à cause de l'« Agent Orange », un défoliant utilisé par les Américains pendant la guerre du Viêt Nam.

La Cour suprême estime prouvée la corrélation épidémiologique entre cet herbicide et les maladies de peau développées par ces anciens militaires qui ont combattu aux côtés des

Américains contre le Viêt Còng. Elle a ordonné à Monsanto et Dow Chemical, productrices de l'« Agent Orange », de leur verser au total 466 millions de wons (environ 315 000 euros), des réparations qu'ils ne recevront sans doute jamais.

Un total de 16 000 vétérans avaient saisi la justice individuellement en 1999 contre les firmes américaines, réclamant l'équivalent de 3,4 milliards d'euros de dommages financiers.

Dow Chemical a immédiatement fait savoir qu'elle contestait les conclusions de la justice sud-coréenne et invoqué des décisions précédentes aux États-Unis. La Cour suprême sud-coréenne a, en revanche, infirmé une décision d'appel faisant droit aux demandes de milliers de vétérans supplémentaires.

TROIS MILLIONS DE VIETNAMIENS EXPOSÉS

Entre 1961 et 1971, Monsanto [ainsi que 36 autres Cies] produit l'Agent

Orange, constitué à partir de l'herbicide 2,4,5-T, dont la dangerosité est largement connue depuis l'explosion de l'usine de Nitro. Ce défoliant sera massivement déversé par l'aviation américaine au-dessus des forêts vietnamiennes pendant la guerre. Les conséquences se font encore sentir aujourd'hui, avec de nombreux cancers et des malformations de naissance au Viêt Nam, ainsi que des séquelles diverses chez nombre d'anciens combattants américains [Canadiens, Sud-coréens, New-zélandais, Australiens, Laotiens, Cambodgiens...].

Dans les années 1970, des vétérans du Viêt Nam ouvrent une Class Action contre les producteurs de l'Agent Orange. Monsanto se retrouve, au côté de six autres entreprises, accusé principal d'un procès en réparation pour empoisonnement. En 1987, les sept producteurs de l'Agent Orange sont condamnés à verser 180 millions de dollars à un fonds de compensation destiné aux soldats américains.

Durant le procès, Monsanto présentera des études scientifiques démontrant l'absence de lien entre l'exposition à la dioxine et les nombreux cancers dont souffraient les vétérans, pour les débouter de leur action. Il sera démontré au début des années 1990 que ces études se fondant sur les conséquences de l'explosion de l'usine de Nitro en 1949 étaient biaisées.

Cette fraude scientifique sera confirmée par le National Research Council, qui constate que les études de Monsanto « souffraient d'erreurs de classification entre les personnes exposées et non exposées à la dioxine, et qu'elles avaient été biaisées dans le but d'obtenir l'effet recherché ». L'affaire sera relatée en 1990 par Greenpeace et le chercheur Joe Thornton dans un rapport intitulé Science for Sale.

Cinq jours plus tard, sovietnam.canalblog.com publie Agent Orange

Les vietnamiens d'aujourd'hui portent étonnement peu de séquelles psychologiques de leur passe récent pour le moins traumatisant. Je rappelle les chiffres : la dernière guerre du Viêt Nam achevée il y a moins de 40 ans a fait 58 000 morts américains et... 3 à 5 millions de morts Vietnamiens [5 millions, dont 1 million de combattants et 4 millions de civils, soit 80% des victimes]. C'est plutôt un gigantesque massacre qu'une guerre qui a simplement fini par user les Américains plus vite que les Vietnamiens, même si il a avait 50 morts vietnamiens [plutôt 100 !] pour un mort américain.

Aujourd'hui les américains peuvent venir sans problème, touristes et entreprises, ils sont bien accueillis. Quand aux français, les Vietnamiens sont devenus plutôt francophiles avec le temps ! Détail amusant : ma ruelle relie les rues Nguyen Thien Thuat et Cao Thang, deux grands noms de la résistance à la colonisation française à la fin du 19e. Pas mal comme emplacement pour des Français.

Pas tellement de séquelle psychologique de notre point de vue, mais des traces indélébiles en nombre, à commencer par la catastrophe environnementale et sanitaire toujours d'actualité provoquée par l'Agent Orange (produit chimique inventé dans les années 40 et produit pendant la guerre par la firme Monsanto [pas seulement] pour faire tomber les feuilles des arbres dans la jungle et débusquer la guérilla). Dans les zones rurales, tous les sols, toutes les plantes et tous les animaux sont encore aujourd'hui pollués massivement à la dioxine. Des tribunaux ont reconnu récemment le lien entre l'herbicide et de nombreuses malformations et maladies (cécités, malformations congénitales, cancers...), un nouveau jugement vient d'être rendu dans ce sens.

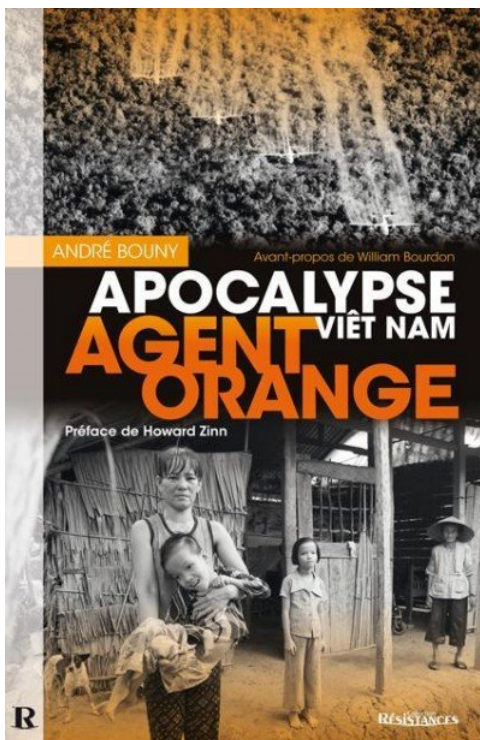
Evidemment, cette histoire ne va pas sans son lot de turpitudes, comme des scientifiques reconnus payés pendant des années par Monsanto pour nier le lien entre ces produits et les cancers (notamment Richard Doll, celui qui avait montré le lien entre cancer et cigarette !! Il faut croire que tout s'achète), études falsifiées, immunités des États-unis pour les faits commis pendant la guerre... La nocivité du produit a été révélée pendant la guerre, personne ne sait exactement depuis quand elle était connue [depuis l'après Deuxième Guerre mondiale]. Les États-Unis ont donc arrêté son épandage massif, surtout pour les soldats américains.

Bref, Napalm, Agent Orange, bombes à sous-munition, une guerre bien propre sans armes chimiques reconnues par l'ONU donc pas de problème. Si vous envahissez une région vous pouvez la vaporiser au préalable avec du Round Up on y voit plus clair après.

p.-s. Les mots « Agent Orange » et « Viêt Nam » ont été harmonisés

Pour aller plus loin :

<http://www.editionsdemilune.com/agent-orange-apocalypse-viet-nam-p-33.html>



André Bouny, pt du Comité International de Soutien aux victimes vietnamiennes de l'Agent Orange, auteur de « Agent Orange, Apocalypse Viêt Nam », Éditions Demi-Lune, 2010, Paris :
<http://www.editionsdemilune.com/agent-orange-apocalypse-viet-nam-p-33.html#Descriptio>

La source originale de cet article est Mondialisation.ca
Copyright © [André Bouny](#), Mondialisation.ca, 2014

Articles Par : [André Bouny](#)

Avis de non-responsabilité : Les opinions exprimées dans cet article n'engagent que le ou les auteurs. Le Centre de recherche sur la mondialisation se dégage de toute responsabilité concernant le contenu de cet article et ne sera pas tenu responsable pour des erreurs ou informations incorrectes ou inexacts.

Le Centre de recherche sur la mondialisation (CRM) accorde la permission de reproduire la version intégrale ou des extraits d'articles du site [Mondialisation.ca](#) sur des sites de médias alternatifs. La source de l'article, l'adresse url ainsi qu'un hyperlien vers l'article original du CRM doivent être indiqués. Une note de droit d'auteur (copyright) doit également être indiquée.

Pour publier des articles de [Mondialisation.ca](#) en format papier ou autre, y compris les sites Internet commerciaux, contactez: media@globalresearch.ca

[Mondialisation.ca](#) contient du matériel protégé par le droit d'auteur, dont le détenteur n'a pas toujours autorisé l'utilisation. Nous mettons ce matériel à la disposition de nos lecteurs en vertu du principe "d'utilisation équitable", dans le but d'améliorer la compréhension des enjeux politiques, économiques et sociaux. Tout le matériel mis en ligne sur ce site est à but non lucratif. Il est mis à la disposition de tous ceux qui s'y intéressent dans le but de faire de la recherche ainsi qu'à des fins éducatives. Si vous désirez utiliser du matériel protégé par le droit d'auteur pour des raisons autres que "l'utilisation équitable", vous devez demander la permission au détenteur du droit d'auteur.

Contact média: media@globalresearch.ca